

COMITÉ DE GOUVERNANCE

NATURE : Assurer le bon fonctionnement du Conseil des gouverneurs et de ses comités permanents dans l'exercice de leur mandat et voir au processus de mise en candidature pour les postes à pourvoir à la présidence, vice-présidence du Conseil ainsi que pour la nomination des membres au sein du Conseil. Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 26 Statuts et règlements.

MANDAT :

- 1) Examiner les aspects suivants des travaux du Conseil des gouverneurs et faire les recommandations appropriées au besoin :
 - a) la structure et le fonctionnement du Conseil et de ses comités permanents;
 - b) la performance et l'efficacité du Conseil et de ses comités permanents;
 - c) l'ensemble des compétences et des aptitudes requises au sein du Conseil;
 - d) l'orientation et la formation des membres du Conseil;
 - e) le recrutement de nouveaux membres;
 - f) la relève aux niveaux de la présidence et de la vice-présidence du Conseil;
 - g) la procédure de nomination des membres;
- 2) identifier des moyens permettant au Conseil d'évaluer son fonctionnement (pour ce faire, le Comité peut solliciter l'aide du personnel de l'Université ou de consultantes ou externes);
- 3) faire des recommandations au Conseil par rapport à l'élaboration de politiques et de procédures liées à la gouvernance;
- 4) proposer des candidatures à la présidence et à la vice-présidence du Conseil ainsi que pour les postes à pourvoir au sein des divers comités permanents (là où les principes de composition le permettent) sauf pour le Comité de gouvernance. Dans ce cas, le Comité exécutif verra à faire les recommandations au Conseil des gouverneurs;
- 5) solliciter, recevoir et évaluer des listes de personnes susceptibles de devenir membres du Conseil;
- 6) vérifier auprès de tout membre dont le mandat est renouvelable son intention face à un renouvellement et cela au moins 90 jours avant la fin du mandat;
- 7) proposer au Conseil des candidatures qu'il pourrait désigner comme membres tout en tenant compte de l'équilibre homme/femme;
- 8) aider les divers corps électoraux des membres du Conseil, dont le gouvernement, à trouver des candidatures et, au besoin, leur suggérer des noms.

COMITÉ DE GOUVERNANCE (suite)

NOMBRE : 5 membres.

QUORUM : 3 membres.

DURÉE DU MANDAT : Les mandats des membres sont de trois ans renouvelables. Le mandat de la présidente ou du président est de trois ans renouvelable.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Chiasson, Marc-Antoine, président ¹	Membre externe ¹ du Conseil, élu par le CGV	2021 09 – 2022 09
Daigle, François ²	Membre externe ² du Conseil, élu par le CGV	2018 12 – 2021 12
Mallet, Denis	Membre externe ¹ du Conseil, élu par le CGV	2020 12 – 2023 12
Paulin, Isabelle	Membre externe ² du Conseil, élue par le CGV	2021 06 – 2024 06
Prud'homme, Denis	Recteur et vice-chancelier	D'office

Invitée (voix consultative)

Castonguay, Lynne, secrétaire
Secrétaire générale qui agit comme secrétaire
D'office

¹ Le Conseil des gouverneurs nomme la présidence parmi les cinq membres du Comité
(Le mandat comme président de M. Chiasson est d'un an et se termine en septembre 2022)

² Qui n'est ni employée ou employé, ni étudiante ou étudiant de l'Université